Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Allocation logement

Par DRAGON

Je viens de faire une demande d'allocation logement. La CAF des Yvelines me demande mes revenus 2019. Je pensais que la loi avait changé et que seuls les revenus de l'année précédente devaient être fournis, soit l'année 2020. Qu'en pensez-vous ?

Par ESP

B O N J O U R
(Merci de penser au salut)
Document à lire
[url=https://www.aide-sociale.fr/montant-apl/#:~:text=Au%201er%20janvier%202021%2C%20vos,ne%20changent%20pas.]https://www.aide-sociale.fr/montant-apl/#:~:text=Au%201er%20janvier%202021%2C%20vos,ne%20changent%20pas.[/url]